

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE442

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 37

Compléter l'alinéa 11 par les mots : "ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.